

## **Charte de la laïcité et de la liberté de conscience.**

L'ADSEA05 est une association laïque et apolitique.

Tous les Résidents ou personnes suivis ainsi que leurs familles sont accompagnés de la même façon quelles que soient leurs convictions, leurs croyances ou l'absence de croyance religieuse.

L'ADSEA05 et l'établissement d'accueil respectent les croyances et convictions des personnes accueillies, de leur famille ou de leur autorité de tutelle. Les personnes accueillies ont le droit d'exprimer leurs croyances et convictions religieuses. La liberté religieuse de la personne accueillie, accompagnée, ou de sa famille s'exerce dans un cadre intime (chambre individuelle et / ou lieux adaptés en dehors de l'établissement).

Tout prosélytisme est interdit, qu'il soit le fait d'une personne accueillie, de sa famille, d'un visiteur, d'un membre du personnel ou d'un bénévole.

L'établissement explique les contraintes de service au Résident ou à sa famille qui exprime des préoccupations d'ordre religieux.

Les Résidents ou leur famille ne peuvent récuser le personnel soignant, encadrant, technique ou d'autres usagers en raison de la religion ou des convictions effectives ou supposées de ceux-ci, ni exiger une adaptation du fonctionnement de l'établissement ou d'un équipement.

Cependant, l'établissement s'efforce de prendre en considération les convictions de ses Résidents ou de leur famille dans le respect des règles auxquelles il est soumis et dans la mesure où cela ne modifie pas son fonctionnement.

*Votée par le CA le 24/04/2014.*